Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 27 octobre 2011

Note aux rédactions

PLAN HIVERNAL D'HEBERGEMENT EN ESSONNE

Une réunion de l'ensemble des opérateurs sociaux et associatifs a eu lieu en préfecture le jeudi 20 octobre 2011 pour la présentation du plan hiver qui prend effet au 1er novembre 2011.

Le plan hivernal d'hébergement vise à garantir que tous les besoins d'hébergement puissent être satisfaits entre le 1er novembre et le 31 mars, en particulier durant les périodes de grand froid. Il s'agit d'un renforcement du dispositif d'hébergement d'urgence, lui-même appliqué de manière pérenne tout au long de l'année. L'objectif d'insertion fait partie intégrante de l'hébergement d'urgence.

Durant toute l'année,

- En appelant le 115, il est possible d'être orienté vers l'une des **384 places d'hébergement d'urgence**. Le dispositif comporte notamment deux accueils de jour à Corbeil-Essonnes et Athis-Mons, un troisième prévu à Etampes, où les hébergés peuvent bénéficier d'un confort de premier niveau (restauration, douche) et de services de nature à favoriser l'insertion (domiciliation, ouverture de droits sociaux, aide à la rédaction de courriers et à la composition de dossiers).
- La Croix-Rouge procède à des **maraudes pour aller à la rencontre des publics très marginalisés**, qui ne sollicitent pas le 115. La Croix-Rouge organise une maraude en journée, deux la nuit.
- **Cinq hôpitaux** proposent une permanence d'accès aux soins de santé, avec ouverture de droits à la Sécurité sociale.

En période hivernale (du 1er novembre au 31 mars),

- **Le parc d'hébergement d'urgence passe de 384 à 624 places**, grâce à la mobilisation de 240 nuitées d'hôtel qui sont ouvertes progressivement en fonction des besoins.
- En période de grand froid, des gymnases peuvent être mobilisés avec l'accord des maires. Cela représente environ 630 places supplémentaires (=> total : 1254 places d'hébergement d'urgence).
- En fonction du froid ressenti et du niveau d'alerte déclenché par la préfecture, les maraudes de la Croix-Rouge sont renforcées (horaires de nuit élargis et ouverture d'une seconde maraude de jour) et les accueils de jour sont ouverts la nuit ; les services de secours sont sensibilisés (police, gendarmerie, SDIS, SAMU).
- Une évaluation sociale de chaque personne est faite lors de son hébergement. Elle débouche sur la préconisation d'une orientation vers les dispositifs et les structures appropriées. Au-delà du traitement de l'urgence, le département compte 750 places en hébergement d'insertion et 1742 places en logement de transition (résidences sociales et parc concerné par l'aide au logement temporaire) occupées toute l'année.

Les conditions sont réunies pour qu'aucune personne ne reste à la rue contre son gré, pendant la période d'hiver, comme durant les autres mois de l'année et aucun hébergement ne sera refusé par défaut de place en Essonne durant l'hiver.

Contacts presse Préfecture :
- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle *(pi)* :
. 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHE, Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr